



**Réunion de bureau**  
-  
**28 novembre 2012**  
**Salon bleu, Mairie d'Olivet**

<b><i>Etaient présents</i></b>		
M. Hugues SAURY	Conseiller Général /Président de la CLE	Conseil Général
M. Patrick RABOURDIN	Président / Vice- président de la CLE	SIBL
M. Michel ROQUES	Elu / Vice-président de la CLE	AggLO
M. Jean-Claude HENNEQUIN	Adjoint au Maire	Saint-Pryvé-Saint-Mesmin
Mme Anne d'AUX	Conseillère déléguée	Orléans
M. Jean-Marc GIBEY	Maire	Jargeau
M. Jean-Luc BRINON	Conseiller municipal	Tigy
M. Benoît LAMBERT	Agriculteur	Chambre d'Agriculture
M. Jean-Claude BENNERY	Président	ASRL
M. Maurice DUBOIS	Président	Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale du Loiret
M. Jean-François CHAUVET	Chef du service eau, environnement et forêt	Direction Départementale des Territoires du Loiret (DDT)
M. Frederic VERLEY		Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre (DREAL)
M. Jean-Luc GOUBET	Chef de service	Agence de l'Eau Loire-Bretagne
<b><i>Etaient excusés</i></b>		
M. Philippe ALLAIRE	Conseiller municipal	Neuvy-en-Sullias

Personnes présentes en appui technique :

Mme Carine BIOT	Animatrice CLE	Etablissement public Loire
M. Stéphane THAUVIN	Garde-rivière	ASRL
M. Franck PARE	Inspecteur de Salubrité du Pôle Environnement Hygiène	ville d'Orléans

## Ordre du jour :

1. Présentation des résultats de l'étude hydrogéologique par Stéphane Binet
2. Projets 2013
3. Points divers

M. Hugues SAURY, Président de la CLE ouvre la séance du bureau à 18h00.

### **1. Présentation des résultats de l'étude hydrogéologique par Stéphane Binet**

Au moment de la concertation avec la CLE, 4 questions particulières étaient ressorties

#### 1) Contribution des unités périphériques

<b>Bilan des différentes contributions aux débits du Loiret à l'étiage</b>	<b>(m<sup>3</sup>/s)</b>
Débit circulant dans le secteur du Loiret (souterrain)	8.4
dont venant de la Loire	7.2
venant de la Beauce	1.0
venant de la Sologne	0.2
venant de l'infiltration	0.7
Contribution souterraine au Loiret	3.0
Contribution souterraine à la Loire	5.4

#### 2) Impact d'une variation de la cote de la Loire à l'étiage sur les débits du Loiret

D'après les calculs réalisés dans cette étude, une baisse de 1 mètre du fil d'eau de la Loire à la pointe de Courpain provoquerait une baisse des apports en eaux superficielles dans le Loiret de 50 %.

#### 3) Impact des pompages du Val sur les débits du Loiret en basses eaux

Les effets du pompage AEP ne sont pas négligeables en période de basses eaux puisque le pompage peut diminuer les débits d'eau souterraine arrivant au Loiret d'environ 10 %.

#### 4) Impact de la gestion des biefs (ouverture et fermeture des vannes) sur les écoulements souterrains

La hauteur d'eau présente dans le bief amont joue sur la sortie des eaux souterraines. Modifier le niveau dans le Loiret de 10 cm peut diminuer de 5% les débits de débordement. En régime stationnaire, maintenir le niveau d'eau le plus bas possible permet une meilleure vidange de l'aquifère. Les débits de soutien d'étiage s'en trouvent ainsi augmentés, mais la hauteur d'eau sera minimale.

Rappel des dispositions ainsi que l'article du règlement concernés par cette étude dans le SAGE :

PAGD :

*« 0.1 Améliorer la connaissance de la ressource : la CLE s'engage à fournir fin 2011 les résultats d'une étude hydrogéologique destinée à améliorer la connaissance de la ressource et à déterminer le volume de la ressource disponibles, selon des seuils de débits du Loiret et de niveaux de la nappe des calcaires de Beauce »*

*« 2A-1 Définir la gestion quantitative de la ressource : suite à l'étude hydrogéologique prévue dans la disposition 0.1, le SAGE est révisé pour fixer un volume prélevable pour les usagers de l'eau potable, industriels, agricoles et autres usages privés et préciser les seuils de disponibilité de la ressource au-delà desquels des mesures provisoires de restriction des usages de l'eau s'imposent.*

*Au vu des résultats de l'étude :*

- En cas de déséquilibre chronique avéré, une gestion des prélèvements est mise en place en incluant la création d'un organisme unique de gestion collective pour l'irrigation agricole et la révision si nécessaire des autorisations de prélèvements des autres usages non agricoles ;*
- Si aucun déséquilibre chronique n'est avéré, des dispositions sont proposées par la CLE au Préfet pour répondre aux événements exceptionnels.*

*Périmètre : l'ensemble du territoire du SAGE »*

Règlement :

*« Article 1 – Interdire de nouveaux prélèvements – dans l'attente des résultats de l'étude hydrogéologique, visée par la disposition 0.1, aucune augmentation ou nouvelle autorisation de prélèvements (sauf cas de substitution) ne sera autorisée, jusqu'à la révision du SAGE. Périmètre : l'ensemble du territoire du SAGE.*

La toute première question est donc est-ce que la ressource qui a été estimée dans l'étude à hauteur de 430 millions de m<sup>3</sup> est suffisante pour les usages présents sur le territoire ou celle-ci est-elle menacée ?

- M. Binet répond que la ressource est largement suffisante sauf si l'on tient compte du Loiret. En effet, si les prélèvements continuent, à terme le niveau du Loiret va encore baisser avec tous les problèmes que cela implique.

Après un certain nombre de remarques M. Saury propose donc un suivi périodique des quantités d'eau prélevées et la CLE prendrait les mesures pour maintenir un niveau d'eau dans le Loiret compatible avec ses usages.

Pour le moment, engager une révision du SAGE apparaît non pertinent. La règle n°1 reste donc en vigueur.

## **2. Projets 2013**

Budget « études » du SAGE 75 000 euros dans le budget principal + 40 000 euros au budget supplémentaire sous couvert de l'obtention de l'accord des financeurs.

### **3. Points divers**

Personne n'ayant de points divers à évoquer, Monsieur le Président lève la séance à 20h15.

Hugues SAURY

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a vertical stroke intersecting it, and a small flourish at the end.

Président de la CLE  
du SAGE Val Dhuy - Loiret